



---

# communiqué

---

Date **Le 14 juin 1991**

N° 139

Pour publication

## LE COMITÉ POUR CONTESTATION EXTRAORDINAIRE SOUTIENT LA POSITION DU CANADA DANS LE DIFFÉREND SUR LE COMMERCE DE LA VIANDE DE PORC

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, M. Michael H. Wilson, et le ministre de l'Agriculture, M. Bill McKnight, se sont dit heureux de la décision prise aujourd'hui par le Comité pour contestation extraordinaire établi en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) relativement au différend de longue date sur le commerce de la viande de porc.

Le Comité a soutenu la position du Canada selon laquelle le Groupe spécial binational de l'ALE n'a pas outrepassé ses pouvoirs l'an dernier lorsqu'il a ordonné le réexamen d'une décision de la Commission américaine du commerce international (USITC) voulant que les exportations de viande de porc du Canada aux États-Unis menacent de porter préjudice aux producteurs de ce pays.

Comme la décision du Comité pour contestation extraordinaire lie les deux Parties, l'ordonnance d'imposition d'un droit compensateur sur la viande de porc sera révoquée, la perception des droits sera arrêtée et environ 20 millions de dollars en droits déjà perçus seront remboursés.

Le Comité a rejeté à l'unanimité (3-0) l'allégation américaine selon laquelle le Groupe spécial binational chargé de la question du préjudice a outrepassé les pouvoirs que lui confère l'ALE.

Le Comité a soutenu que la décision du Groupe spécial ne menaçait pas l'intégrité du processus d'examen binational, qui

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
OTTAWA

JUN 24 1991